Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

Distribution:

Original:

EB 2016/117/R.16/Rev.1

10 c)

14 avril 2016

Publique

Anglais



## Investir dans les populations rurales

Besoins de financement au titre du trente-septième tirage sur les contributions des États membres en 2016

#### Note pour les représentants au Conseil d'administration Responsables:

<u>Questions techniques:</u> <u>Transmission des documents:</u>

Ruth Farrant Directrice et Contrôleuse Division du Contrôleur et des services financiers

téléphone: +39 06 5459 2281 courriel: r.farrant@ifad.org

Allegra Saitto Chargée de l'information comptable

et financière téléphone: +39 06 5459 2405 courriel: a.saitto@ifad.org Alessandra Zusi Bergés Responsable du Bureau des organes directeurs téléphone: +39 06 5459 2092 courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-septième session Rome, 13-14 avril 2016

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner les besoins de financement au titre du trente-septième tirage sur les contributions des États membres, qui sera effectué en 2016, et à adopter la décision suivante:

Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le tirage de 30% des contributions à la dixième reconstitution en avril 2016 ou comme stipulé dans les accords individuels conclus avec des États membres, afin de couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons de l'année 2016. Au cas où les besoins de décaissement en 2016 excéderaient le montant de ce tirage, l'écart sera couvert par le recours aux avoirs liquides du Fonds. Le Conseil d'administration autorise le Président à agir en conséquence.

# Besoins de financement au titre du trente-septième tirage sur les contributions des États membres en 2016

- 1. Le niveau de tirage sur les contributions des États membres pour 2016 proposé dans le présent document a été établi sur la base des décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2016.
- 2. La section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA définit les dispositions à respecter en matière de tirage. À sa soixante et onzième session, tenue en décembre 2000, le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant d'effectuer des tirages à hauteur de 100% sur les contributions des États membres pour faire face aux besoins de décaissement. Les États membres ont la latitude de passer des arrangements individuels concernant les échéanciers d'encaissement des appels de tirage. Il était convenu que ces dispositions spéciales ne devraient pas avoir d'effets préjudiciables sur le financement des opérations du Fonds, et qu'elles resteraient en vigueur jusqu'à ce que des modifications leur soient apportées, si nécessaire, dans le contexte d'une reconstitution, ou jusqu'à épuisement des ressources appelables.
- 3. Le montant du tirage (liquidités) nécessaire pour faire face à 100% des décaissements projetés au titre des prêts et des dons en 2016 est estimé à 634,1 millions d'USD. Selon la pratique courante, ces besoins de liquidités seront couverts grâce aux avoirs liquides existants du Fonds, aux encaissements des contributions, au produit des placements et aux remboursements des prêts. Le tirage de 2016 actuellement appelé correspond à la première tranche des contributions non conditionnelles relevant de la résolution relative à la dixième reconstitution. Sur la base du niveau des instruments de contribution et des paiements reçus à la fin décembre 2015, le tirage atteint environ 204,3 millions d'USD. Ce chiffre est appelé à évoluer à mesure que les États membres effectueront des versements au cours de l'année 2016. Pour combler l'écart entre les besoins de décaissement prévus et les fonds disponibles à la suite de ce tirage, il faudra recourir aux autres sources mentionnées ci-dessus.
- 4. Plusieurs États membres, dont la liste complète figure dans les états financiers consolidés du FIDA pour 2015 (document EB 2015/117/R.15), n'ont pas acquitté depuis un certain temps les montants appelés au titre des reconstitutions antérieures. Le Fonds ne ménagera aucun effort pour obtenir l'encaissement des billets à ordre et/ou pour obtenir des contributions en espèces, selon le cas. Conformément à la méthode de calcul des tirages sur les contributions des États membres approuvée par le Conseil d'administration à sa cinquante-cinquième session en septembre 1995, les appels de tirage ne seront pas augmentés pour couvrir les défauts de paiement auxquels il faut s'attendre.

5. Des informations sur les tirages approuvés pour la dixième reconstitution des ressources et prévus pour la dixième reconstitution sont présentées dans l'annexe. On y trouvera également une estimation des décaissements futurs et des tirages prévus sur la base du niveau actuel des annonces de contribution à la neuvième et à la dixième reconstitution.

#### Estimations relatives aux tirages futurs

(au 31 décembre 2015 - en millions d'USD)

	2015 Situation actuelle	Prévisions pour 2016	Prévisions pour 2017
Tirages de l'année			
Neuvième reconstitution	35%		
Dixième reconstitution		30%	35%
Tirages cumulés, en pourcentage, au 31 décembre			
Neuvième reconstitution	100%		
Dixième reconstitution		30%	65%
Sur la base de:			
A. Décaissements projetés <sup>a</sup>	754,9	728,5	763,5
B. Décaissements effectifs	660,5		
C. Écart (B - A)	(94,4)		
D. 100% des décaissements nécessaires (A - C, année précédente)	707,0 <sup>b</sup>	634,1°	763,5
aleur actuelle des contributions des États membres			
Dixième reconstitution			
Annonces de contribution reçues au 31 décembre d		1 173,0	
Instruments de contribution reçus au 31 décembre d		680,9	
Paiements reçus au 31 décembre d		79,3	
Montants appelés (tirage) <sup>e</sup>		204,3	

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Ces estimations sont fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2015. Le montant des décaissements projetés tient compte du rythme de décaissement habituel du portefeuille de prêts et dons.

Ce montant comprend l'excédent de 47,9 millions d'USD de 2014.

Ce montant comprend l'excédent de 94,4 millions d'USD de 2015.

d Les annonces et les instruments de contribution au titre de la dixième reconstitution se réfèrent aux soldes incluant les contributions complémentaires.

<sup>e</sup> Calcul: 30% des instruments de contribution reçus au 31 décembre.